

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 10 juin, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 3 juin 2025**

---

**Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 11 - votants 15**

**Présents :** BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina – FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine PICHET Catherine - GRANGAUD Sélim-Thomas

**Absents :** Mme COURT Sylvie – Mme FEUILLASSIER Stéphanie – M. DU PONTAVICE Quentin – M. DEJY Guillaume

**Pouvoirs de :** M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina  
Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle  
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine  
M. GARCIN Aurélien à M. GRANGAUD Sélim-Thomas

**Secrétaire de séance :** M. BERARD Maxime

**OBJET : Chemin de la Rochette – Demande de subvention pour travaux d'urgence**

N°20250610-03

*Rapporteur : Madame le Maire*

### **Synthèse et exposé des motifs**

En mars 2025, à la suite de fortes précipitations, le bord de la route a été fragilisé le long du chemin de la Rochette. Le mur de soutènement de la route a fini par s'effondrer et a endommagé la parcelle privée en contrebas.

Début avril, des travaux d'urgence ont été réalisés :

- Evacuation des déblais de l'ancien mur ;
- Terrassement des fouilles ;
- Réalisation d'une semelle en béton armé pour pose du futur mur ;
- Création d'un mur en blocs béton ;
- Réfection de la chaussée en enrobé,
- Démolition et évacuation du regard endommagé ;
- Busage du canal ;

Le coût total de ces travaux est de 41 240 € HT.

Il est proposé de solliciter le Département des Hautes-Alpes au titre des travaux d'urgence pour un taux de 50%.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES réalisées		RECETTES prévisionnelles		
Reprise du mur de soutènement chemin de la Rochette	37 690 € HT	Département des Hautes Alpes 50% 20 620 €		
Remise en état du terrain en contrebas	3 550 € HT			
		Commune de Guillestre	50%	20 620 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 240 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 240 € HT</b>	
		Commune de Guillestre TVA	8 248 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>49 488 € TTC</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>49 488 € TTC</b>	

**Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** les dégâts liés à de fortes précipitations dont le mur de soutènement effondré au chemin de la Rochette ;

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser des travaux d'urgence afin de pouvoir rétablir la sécurité des usagers ;

**VU** l'avis du bureau municipal du lundi 02 juin 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES réalisées		RECETTES prévisionnelles		
Reprise du mur de soutènement chemin de la Rochette	37 690 € HT	Département des Hautes Alpes 50% 20 620 €		
Remise en état du terrain en contrebas	3 550 € HT			
		Commune de Guillestre	50%	20 620 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 240 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 240 € HT</b>	
		Commune de Guillestre TVA	8 248 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>49 488 € TTC</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>49 488 € TTC</b>	

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le département des Hautes-Alpes au titre des travaux d'urgence à hauteur de 50% des dépenses présentées ;
- **CHARGE** Mme le Maire de signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 mai 2025,  
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 12 mai 2025

Publié le : 12 mai 2025

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 005-210500658-20250610-DEL20250610\_03-DE